

PCPN-FPOC - Subventions Importantes Septième Année (2025-2026)

Wildlife Habitat Canada / Habitat Faunique Canada

Information Introductoire

Bienvenue au formulaire de demande du PCPN-FPOC (subventions importantes) pour le financement de l'année 7!

Ce formulaire de demande est pour les **projets de subventions importantes** dans le cadre du programme PCPN-FPOC et est seulement pour les projets dont la demande monétaire se situe entre **50 001 \$ et 1 M\$**. Si votre projet demande ne relève pas de cette fourchette, s'il vous plaît envisager de demander au programme de petites subventions. **Les organismes peuvent choisir de soumettre jusqu'à trois formulaires de demande pour des projets de subventions importantes jusqu'à un total combiné de 1,25 millions/par organisme.**

Veuillez-vous assurer que votre organisation et votre projet répondent à tous les critères mentionnés pour les [Lignes directrices sur les subventions importantes 2025-2026 de la PCPN-FPOC](#) avant d'aller de l'avant.

Un seul projet peut être soumis par formulaire de demande. Les demandes doivent être concises.

Il incombe au demandeur de veiller à ce que les informations les plus pertinentes et le niveau de conservation offerte par le projet proposé est exacte, véridique et clairement énoncée dans les limites de mot attribuées.

MISE EN GARDE : Il incombe au demandeur de remplir le formulaire de demande avec toutes les informations correctes et les documents demandés. Tous formulaires de demande incomplets et/ou mal complétés ne peuvent être pris en considération.

REMARQUE : Pour respecter les restrictions de taille des documents sur les fichiers téléchargés, veuillez réduire la taille des fichiers pdfs au besoin.

Eligibilité de l'organisme

Votre organisation est-elle un organisme de bienfaisance canadien enregistré ?*
[Choices](#)

Oui
Non

Veillez fournir votre numéro d'enregistrement des organismes de bienfaisance canadien*

Character Limit: 20

Votre organisation est-elle un organisme de conservation canadienne ?*

Un organisme de conservation canadienne est un organisme de conservation sans but lucratif dont la mission consiste, en tout ou en partie, à œuvrer activement à la conservation de terres par le biais de leur acquisition ou d'ententes de conservation [ou en contribuant à leur acquisition et/ou à assurer l'intendance ou la gestion de terres acquises ou faisant l'objet d'une entente de conservation (Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada 2019)].

Choices

Oui
Non

Conformité aux Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada 2019 :*

Votre organisme se conforme t'elle ou est en voie de se conformer à l'ensemble des Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada (2019) et / ou du *Guide des bonnes pratiques en intendance privée: aspects juridiques et organisationnels?*

Choices

Oui
Non

Conformité aux Normes et pratiques*

Veillez télécharger une copie de la résolution ou d'une attestation d'un cadre supérieur confirmant :

que l'organisation est en conformité ou s'efforce de se conformer aux Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada 2019 ou le Guide des bonnes Pratiques en intendance privée: aspects juridiques et organisationnels.

File Size Limit: 2 MB

Admissibilité des propriétaires conjoints de titre (s) :*

Il est important de noter que la prise en compte de la propriété multiple dans le cadre du programme PCPN-FPOC existe pour soutenir les fiducies foncières dans les cas où la sécurisation des terres à propriété multiple est nécessaire à la viabilité du projet.

Les demandeurs sont autorisés à conclure des projets conjointement avec d'autres organismes,

dans la mesure où chaque détenteur de titres de propriété respecte les critères d'admissibilité spécifiés :

D'être un organisme de bienfaisance canadien enregistré qui se conforme entièrement ou essentiellement aux Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada: Guide de bonnes pratiques aspects juridiques et organisationnels ; ou,

D'être un ministère ou un organisme gouvernemental, y compris une municipalité ou un organisme public remplissant une fonction du gouvernement du Canada, effectuant un travail similaire au Canada ; ou,

D'être une entité autochtone capable de détenir un titre foncier, y compris une société contrôlée par une entité autochtone, effectuant un travail similaire au Canada.

Note : L'entité qui reçoit les fonds FPOC afin de compléter la transaction doit être l'organisme de conservation.

Le transfert des droits d'entente entre une organisation et un organisme de conservation peut être examinés, au cas par cas. Si le cas échéant, veuillez communiquer avec HFC avant de soumettre votre demande.

L'organisme acquerra-t-elle le terrain en titre conjoint avec d'autres organismes admissibles?

Choices

Oui

Non

Admissibilité des propriétaires conjoints de (s) titre(s) :

Si vous avez indiqué que le terrain sera acquis à titre conjoint avec une autre organisme. Veuillez soumettre le nom de l'autre organisme admissible.

Character Limit: 50

Section 1 - Reconnaissance des exigences du programme

Lignes directrices du programme*

J'ai lu les Lignes directrices 2025-2026 pour les subventions importantes du PCPN-FPOC et j'accepte les exigences du programme.

Choices

Oui

Entente de Financement – Acceptée*

J'ai lu le modèle de l'entente de financement du Conservation de HFC pour le PCPN-FPOC et je confirme que l'organisation est disposée à adhérer à cette entente et à la signer si elle reçoit des fonds.

Choices

Oui

Peuples Autochtones - Consultation*

Nouveau* Le bénéficiaire, le cas échéant, reconnaît que par consultation, les besoins des peuples autochtones doivent être pris en compte et dûment respecter.

Choices

Je prends reconnaissance

Attestation des fonds de contrepartie

Le demandeur reconnaît, au moment de l'application PCPN-FPOC, que :

- tous les fonds de contrepartie sont en place pour le projet, d'ici le 15 octobre, ou au plus tard le 16 janvier, 2026 ;
- seules les dépenses entre le 1er avril 2022 et le 31 mars 2026 seront appliquées comme fonds de contrepartie ;
- que le montant total de fonds de dotation pour l'intendance indiqué dans le budget du projet approuvé sera en place dans le compte approprié à la date limite de présentation du rapport final ;
- Le cas échéant, que tout autre financement fédéral, les fonds ne seront utilisés que pour des dépenses uniques et les hectares du projet ont été calculés au prorata conformément aux exigences du programme ; et;
- que tous les rapports financiers seront exacts et qu'aucune taxe remboursable ne sera incluse.

Choices

J'atteste au exigences ci-dessus

Organisation recevant les fonds du programme - Demandeur*

Le demandeur **DOIT** être l'entité recevant des fonds du programme et est ou sera en tout ou en partie sur le titre au moment de la clôture ou de la signature de l'accord de conservation.

Dans le cas d'un projet transfrontalier en partenariat avec les Fiducies ou Amis américains de la nature canadienne, le demandeur est l'entité qui reçoit les fonds du programme et le titre seront détenus ou la servitude de conservation signée par le donateur américain applicable.

Il incombe entièrement au demandeur de comprendre et de respecter les règles et les exigences liées à l'acquisition de propriétés auprès des donateurs américains.

S'il est accordé, le demandeur sera l'entité qui recevra des fonds du programme?

Choices

Oui

Conformité aux Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada 2019*

L'organisation requérante a adopté, est en conformité ou travaille à la conformité avec les Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada 2019 :

Veuillez télécharger une copie de la résolution ou d'une attestation d'un cadre supérieur confirmant que l'organisation est en conformité ou s'efforce de se conformer aux [Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada 2019](#).

File Size Limit: 2 MB

Transfert de propriété(s) à une tierce partie - Éligible

Les organismes de conservation sont tenus d'obtenir l'approbation d'ECCC, par l'intermédiaire de HFC, pour tout transfert, vente, disposition ou affectation des terres, ou toute partie de celles-ci, dans le cadre du programme. Toutes les dispositions doivent être conformes aux termes de *l'entente de financement du PCPN-FPOC* et être également destinées à une organisation bénéficiaire qui répond aux critères suivants :

Transfert de propriété(s) à une tierce partie - Éligible - se poursuit*

Le cas échéant, toute proposition de transfert de propriété(s) à une tierce partie après la clôture devrait viser une organisation qui satisfait aux critères d'admissibilité du PCPN-FPOC..

Il incombe entièrement au bénéficiaire de respecter ce règlement et exigence, le cas échéant? Veuillez confirmer:

Choices

Je confirme

- Un organisme de bienfaisance canadien enregistré qui se conforme entièrement ou essentiellement aux Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada ou au Guide des bonnes pratiques en intendance privée : aspects juridiques et organisationnels ; ou,
- Un ministère ou un organisme gouvernemental, y compris une municipalité ou un organisme public remplissant une fonction du gouvernement du Canada, effectuant un travail similaire au Canada ; ou,
- Une entité autochtone capable de détenir un titre foncier, y compris une société contrôlée par une entité autochtone, effectuant un travail similaire au Canada.

L'organisme de conservation bénéficiaire doit assujettir le transfert de propriétés ou d'intérêts fonciers à la condition que le bénéficiaire lui accorde un engagement de conservation des propriétés à perpétuité, conformément à l'entente de financement sous le PCPN-FPOC.

Section 2 - Renseignements sur les demandeurs

Remarque: L'organisme candidate est l'organisme qui doit correspondre directement avec HFC en ce qui concerne la demande. **HFC ne communiquera avec l'organisme demandeur que sur les questions liées au projet et à la demande.** À moins qu'un organisme « partenaire » ne soit nommé dans la demande, aucune correspondance avec HFC concernant la demande ne sera reconnue.

Numéro du projet

Ces renseignements seront ajoutés par le personnel de HFC à la suite de la soumission de la demande.

Character Limit: 250

Nom de la fiducie foncière :*

Character Limit: 100

Nom et position de la personne-ressource :*

Character Limit: 150

Courriel de la personne-ressource :*

Veuillez vous assurer que l'adresse courriel soit correctement fournie.

MISE EN GARDE : Si un courriel d'information générale est fourni, assurez-vous de le surveiller quotidiennement pour les correspondances du programme. HFC ne sera pas tenu responsable des avis manqués.

Character Limit: 254

Numéro de téléphone de la personne-ressource :

Character Limit: 14

Projet - Collaborateur secondaire/Contact de back-up

S'il y a un deuxième contact sur ce projet s'il vous plaît entrer leur nom, numéro de téléphone et adresse courriel ci-dessous :

Character Limit: 250

Date de clôture prévue*

Quelle est la date de clôture prévue pour ce projet ?

Remarque : Pour être admissibles au financement de l'année 7 dans le cadre du PCPN-FPOC, les projets **doivent prendre fin entre le 1er avril 2025 et le 31 décembre 2025.**

Noter: *Si des fonds du PCPN-FPOC s'avèrent nécessaires pour clore votre projet, votre date de clôture doit être le 15 août 2025 ou plus tard, afin de laisser suffisamment de temps pour le traitement administratif, la collecte des documents requis et le versement des fonds.*

Character Limit: 10

Section 3 - Détails du projet

Nom du projet :*

Veillez indiquer le nom de votre projet.

S'il vous plaît garder le nom du projet simple et concis - un à trois mots.

Character Limit: 150

Résumé du projet

Mettez en valeur votre projet !

Donnez un aperçu du projet proposé. La vue d'ensemble du projet doit être rédigée d'une manière concise et avec suffisamment de détails pour que les évaluateurs qui ne connaissent pas bien la région géographique ciblée, la région, l'habitat ou l'activité peuvent acquérir une compréhension complète du projet en utilisant uniquement l'information contenue dans cette proposition.

Expliquer le contexte du bien du projet (menaces pour le terrain, zone locale importante pour la conservation, la connectivité, etc.)

Si ce projet contient plusieurs parcelles séparées, assurez-vous d'expliquer exactement pourquoi/comment ils sont considérés comme un seul projet. (Voir lignes directrices du programme - Admissibilité au projet)

Résumé du projet - se poursuit*

N'OUBLIEZ PAS : Il s'agit d'un processus concurrentiel et votre demande sera évaluée par le Comité d'examen externe, dont certains membres ne connaissent peut-être pas trop votre emplacement. Votre demande sera évaluée en fonction des informations fournies à l'intérieur.

Character Limit: 4000

Type(s) d'acquisition :*

Choices

Achat en plein titre

Servitude/entente de conservation

Leur combinaison

Montant de la demande de subvention*

Montant de la demande de subvention au FPOC : (note : le montant minimal est de 50 001 \$ et le montant maximal est de 1 million de dollars).

Character Limit: 20

Fonds de contrepartie prévus*

Le PCPN-FPOC est un programme qui exige des fonds de contrepartie, et ce, selon un ratio **minimum obligatoire de 1,5 pour 1**. Ainsi, pour chaque dollar de fonds du programme attribué, un minimum de 1,50 \$ de fonds de contrepartie provenant de sources autres que les investissements du gouvernement fédéral canadien doivent également être versé.

Veuillez indiquer le total prévu des fonds de contrepartie pour le projet.

- Les fonds de contrepartie admissibles seront ou ont été soulevé entre le 1er avril 2022 et le 31 mars 2026
- Peuvent inclure à la fois des contributions en espèces et en nature
- Un rapport minimum de 1.5:1 est requis
- Tous les fonds de contrepartie doivent être relevés avant la deuxième étape du projet intermédiaire **Jalon 2 (15 octobre 2025)**
- Une attestation que toutes les montants ont été recueillis et qu'aucun autre fonds fédéral canadien n'a été utilisé, est nécessaire pour l'étape du mi-projet du **Jalon 2: 15 octobre 2025**, ou au plus tard 30 jours avant la clôture du projet, selon la date qui vient en premier.
- Les organismes bénéficiaires qui envisagent de soumettre des fonds de contrepartie en nature dans le cadre du PCPN-FPOC doivent présenter une preuve de la valeur des biens ou des services donnés.

Le numéro inclus ici doit être identique au total de correspondance inclus dans votre budget de projet.

Remarque : les fonds provenant d'autres programmes de financement fédéraux canadiens ne peuvent pas être inclus comme fonds de contrepartie.

Character Limit: 20

Montant des fonds de contrepartie à recueillir*

Quelle partie du total des fonds de contrepartie prévus pour le projet votre organisation besoin de recueillir pour le projet ?

Character Limit: 20

Superficie du terrain (hectares) au moment de la demande*

Superficie du projet (hectares) dans le cadre FPOC:

Si votre projet reçoit des fonds de diverses sources du gouvernement fédéral, les hectares peuvent être partagés entre les programmes. **CEPENDANT**, les hectares doivent être calculés au prorata du **pourcentage du financement reçu du gouvernement du Canada**. **Il ne doit pas y avoir de double comptage d'hectares**

REMARQUE : Si l'autre fonds fédéral **ne demande pas** d'hectares, tous les hectares acquis doivent être déclarés dans le cadre FPOC.

Remarque : Le nombre d'hectares déclarés dans le rapport final doit être égal ou supérieur à celui indiqué dans la demande.

Veuillez noter que le financement fédéral multiple n'est pas recommandé et doit être évité, si possible.

Character Limit: 20

Facultatif : Ajoutez des notes explicatives, si nécessaire.

Character Limit: 1000

Aire Protégée ou Autres Mesure de Conservation Efficace par Zone

Pour être admissibles aux fonds du programme, les terrains du projet doivent être admissibles à titre d'**Aire Protégée** ou d'**Autres Mesure de Conservation Efficace par Zone**.

Autres Mesure de Conservation Efficace par Zone (AMCEZ) : Un AMECZ est largement défini comme zone géographiquement définie autre qu'une aire protégée, qui est gouvernée et gérée de façon d'obtenir des résultats positifs et durables à long terme pour la conservation in situ des biodiversités, avec les fonctions et services écosystémiques associés et, le cas échéant, spirituelles, socio-économiques et autres valeurs pertinentes localement. (Une définition de : Un avec la nature, 2019)

Aire Protégée (AP) : Une aire protégée est « un espace géographique clairement défini, reconnu, par des moyens légaux ou d'autres moyens efficaces, afin d'atteindre à long terme la conservation de la nature avec les services écosystémiques et les valeurs culturelles associés. (Définition, Un avec la nature, 2019).

*Si votre projet implique un seul mécanisme de conservation ou une AMCEZ, veuillez communiquer avec HFC pour en discuter les détails, avant de soumettre une demande. *Remarque : Les demandes retenues portant sur des projets qui impliquent un mécanisme unique de conservation ou une AMCEZ devront être approuvées par ECCC avant qu'une entente de financement entre HFC et l'organisme puisse être signée (HFC facilitera la demande d'approbation auprès d'ECCC).*

Il existe un outil d'aide à la décision pour aider à évaluer si un terrain contribue à l'objectif 1 du Canada. Les demandeurs sont encouragés à examiner [l'outil d'aide à la décision](#) et évaluer les terrains de leur projet à l'aide du [modèle de sélection des outils d'aide à la décision pour les zones et AMCEZ](#) pour déterminer si la zone peut être comptée vers la PCPN FPOC

AP or AMCEZ*

Veuillez indiquer le type d'exigences auquel le projet se conforme.

Choices

AP (Aire Protégée)

AMCEZ

Informations complémentaires – AP ou AMCEZ*

S'il vous plaît fournir quelques phrases expliquant comment vous êtes venu à identifier votre projet comme un AP ou AMCEZ.

Character Limit: 1000

Don écologique*

Le projet est-il un don écologique ?

Choices

Oui

Non

Propriétaires multiples*

Le projet implique-t-il **plus de 2 propriétaires fonciers** ?

Si oui, veuillez télécharger la justification expliquant pourquoi plusieurs propriétaires fonciers sont essentiels à l'achèvement du projet.

Choices

Oui

Non

Plus de 2 propriétaires fonciers

S'il y a plus de 2 propriétaires fonciers, téléchargez la justification expliquant la situation des propriétaires fonciers, le nombre total de propriétaires fonciers et la dynamique des transactions du projet.

File Size Limit: 2 MB

Partenariat transfrontalier*

L'utilisation des American Friends of Canadian Conservation (AFCC) ou des American Friends of Canadian Nature (AFCN) est un mécanisme permis pour aider les fiducies foncières à acquérir des terres.

Les formulaires de demande doivent être soumis par la fiducie foncière, et non par l'AFCC ou l'AFCN.

Il incombe au demandeur de comprendre et d'adhérer aux règles et aux exigences dans l'acquisition de terres avec des donateurs américains.

Ce projet implique-t-il l'AFCC ou l'AFCN ?

Choices

Oui

Non

Type de sécurisation – Vente plein titre

Entente d'achat et de vente (APS)/Entente/Intention

Pour **VENTE EN PLEIN TITRE SEULEMENT** : Cette question est requise pour les projets VENTE EN PLEIN TITRE. **Si cette question n'est pas répondue, cette demande ne sera pas prise en considération.**

Télécharger un contrat d'achat et de vente / Option d'achat / Accord de don signé ou Intention de faire un don.

Si une entente d'achat et de vente signée (APS) n'est pas disponible au moment de la présentation de la demande, une lettre d'intention non contraignante **datée et signée** identifiant l'intérêt du propriétaire foncier à aller de l'avant avec le projet est nécessaire.

Entente d'achat et de vente (APS)/Entente/Intention - se poursuit*

MISE EN GARDE : Une copie de l'entente de don signée et datée * APS / Option d'achat / Don signé ou intention de faire un don (le cas échéant) doit être soumise à HFC au plus tard le **15 octobre 2025** ou plus tôt que possible, et doit être soumise **au plus tard 30 jours avant la clôture.**

Nouveau* Si le prix d'achat prévu du terrain est inférieur à la valeur estimée, une preuve de don sera exigée avec le rapport. Il incombe à l'organisme de s'assurer de respecter toutes les règles de l'ARC.

** Ce document est nécessaire pour commencer le traitement du Premier versement (4 semaines minimum de traitement). (Table 2 des lignes directrices)*

File Size Limit: 3 MB

Type de sécurisation - Accord de conservation

Pour **L'ACCORD DE CONSERVATION/SERVITUDE SEULEMENT** : Cette question est requise pour les projets D'ACCORDS DE CONSERVATION/SERVITUDES. **Si cette question n'est pas répondue, cette demande ne sera pas prise en considération.**

Téléchargez l'accord de conservation/servitude **signé**, le cas échéant.

Si une entente de conservation/servitude **signée** n'est pas disponible au moment de la présentation de la demande, une lettre d'intention non contraignante **datée et signée** (par le **propriétaire foncier**) identifiant l'intérêt du propriétaire foncier à aller de l'avant avec le projet est requise.

Accord de conservation/servitude - Téléchargement*

REMARQUE : Si la demande est couronnée de succès, une copie **signée** de l'Accord de conservation/servitude doit être fournie à HFC au plus tard le **15 octobre 2025**, ou 30 jours avant la clôture, parallèlement à une lettre signée par le propriétaire foncier selon qui
a) enregistre la valeur de l'accord de conservation/servitude tel qu'identifié par l'évaluation, et
b) confirme l'engagement du propriétaire foncier à aller de l'avant avec l'accord de conservation/servitude fondé sur cette valeur.

File Size Limit: 3 MB

Type de sécurisation - Frais de combinaison plein titre et combiné

Entente d'achat et de vente (APS)/Entente/Intention

Si cette question n'est pas répondue, cette demande ne sera pas prise en considération.

Télécharger un contrat d'achat et de vente / Option d'achat / Accord de don **signé** ou Intention de faire un don.

Si une entente d'achat et de vente **signée** (APS) n'est pas disponible au moment de la présentation de la demande, une lettre d'intention non contraignante **datée et signée** identifiant l'intérêt du propriétaire foncier à aller de l'avant avec le projet est nécessaire.

Nouveau* Si le prix d'achat prévu du terrain est inférieur à la valeur estimée, une preuve de don sera exigée avec le rapport. Il incombe à l'organisme de s'assurer de respecter toutes les règles de l'ARC.

REMARQUE : Si la demande est couronnée de succès, une copie de l'entente de don signée et datée * Option d'achat ou d'intention de faire un don signé (le cas échéant) doit être soumise à HFC au plus tard le **15 octobre 2025** ou plus tôt que possible, et doit être soumise au plus tard 30 jours avant la clôture (quelle que soit la date d'ouverture). *Ce document est nécessaire pour commencer le traitement du Premier versement (4 semaines minimum de traitement).

Entente d'achat et de vente (APS)/Entente/Intention*

MISE EN GARDE : Une copie de l'entente de don **signée et datée** * APS / Option d'achat / Don **signé** ou intention de faire un don (le cas échéant) doit être soumise à HFC au plus tard le **15 octobre 2025** ou plus tôt que possible, et doit être soumise **au plus tard 30 jours avant la clôture**. * *Ce document est nécessaire pour commencer le traitement du Premier versement (4 semaines minimum de traitement).*

File Size Limit: 5 MB

Accord de conservation/servitude*

Pour **L'ACCORD DE CONSERVATION/SERVITUDE SEULEMENT** : Cette question est requise pour les projets D'ACCORDS DE CONSERVATION/SERVITUDES. **Si cette question n'est pas répondue, cette demande ne sera pas prise en considération.**

Téléchargez l'accord de conservation/servitude **signé**, le cas échéant.

Si une entente de conservation/servitude **signée** n'est pas disponible au moment de la présentation de la demande, une lettre d'intention non contraignante **datée et signée** (par le **propriétaire foncier**) identifiant l'intérêt du propriétaire foncier à aller de l'avant avec le projet est requise. Cette lettre **doit inclure une valeur en dollars/ prix d'achat** de l'Accord de conservation.

MISE EN GARDE : Au moins une copie de l'Accord de conservation/Servitude doit être fourni à WHC au plus tard le **15 octobre 2025**, ou plus tôt, et doit être soumis **au plus tard 30 jours avant la clôture (à la date qui vient en premier)**.

File Size Limit: 5 MB

Section 4 - Emplacement du projet

Nom de la propriété :

Veuillez identifier le nom de propriété associé au projet, s'il est différent du nom du projet :

Character Limit: 100

Adresse de la propriété du projet*

Adresse complète de la propriété (incluant la province et le code postal) :

Character Limit: 200

Parcelles*

Nombre de lots de propriété dans le projet :

Character Limit: 2

Grille des lots*

Télécharger une [grille des lots](#) de la propriété (utilisez le modèle Grille des lots) :

MISE EN GARDE : Le numéro d'identification des lots (PINS) ou le numéro de rôle doit être inclus dans la grille des lots.

MISE EN GARDE : Le nombre total d'hectares indiqués dans la grille des lots doit **correspondre exactement** au nombre total d'hectares pour le projet, réclamés sur le formulaire de demande dans la section précédente. ***Pas d'arrondi** s'il vous plaît.

File Size Limit: 3 MB

Carte des lots*

Téléchargez une carte de la propriété du projet qui identifie clairement les limites des parcelles associées :

File Size Limit: 3 MB

Coordonnées UTM et zones UTM*

Veuillez télécharger un fichier contenant les informations spatiales.

MISE EN GARDE : L'information **doit être** fournie dans le format acceptable énuméré ci-dessous. Si l'information n'est pas fournie dans un format acceptable, la demande peut être incomplète et non prise en compte pour le financement.

Les paquets de couches ESRI ou shapefiles (**suite complète nécessaire** : (dbf., shp., prj., sbn., sbx., shx., cpg)).

REMARQUE : Les fichiers Google Earth ne sont pas acceptables.

File Size Limit: 4 MB

Écorégion ou sous-région naturelle du projet :*

Character Limit: 150

Photo aérienne ou une imagerie par satellite

Si disponible, incluez une photo aérienne ou une imagerie par satellite montrant clairement la propriété ou la zone du projet.

File Size Limit: 3 MB

Carte de support 1

(Fortement encouragé) Le demandeur est autorisé à fournir jusqu'à deux cartes de support qui aident à démontrer l'importance de la conservation, la valeur de l'adjacency ou de la connectivité de l'habitat, et/ou le contexte de planification du projet.

Carte 1 :

File Size Limit: 3 MB

Support Map 2

Carte 2 : (Fortement encouragé)

File Size Limit: 3 MB

Nom de la zone désignée comme aire de conservation principale*

Seuls les projets prioritaires déterminés dans le cadre d'un processus documenté de planification de la conservation sont admissibles en vertu du PCPN-FPOC.

Les projets admissibles doivent :

- Se situer dans une **zone de conservation principale (PCZN)**, ce qui signifie que le projet relève d'un plan de conservation existant.
- Les terrains du projet doivent être **identifiés comme une priorité en vertu du Plan de conservation** applicable.

Dans le cas où votre projet relève de plusieurs plans de conservation, veuillez choisir la première option disponible dans la liste ci-dessous et fournir une liste des plans de conservation supplémentaires dans la zone de texte ci-dessous.

Dans quel plan de conservation la propriété s'inscrit-elle ?

Choices

PCZN - Plan de conservation des zones naturelles

PNAGS - Plan nord-américain de gestion de la sauvagine

Places prioritaires et d'autres régimes fédéraux, provinciaux ou territoriaux

Autre plan scientifique élaboré par la fiducie foncière requérante

S.O. - Justification de conservation/cas pour la conservation requis

Rational du plan de conservation*

En quelques phrases, veuillez indiquer comment les terrains du projet sont identifiés comme une priorité dans le cadre du plan de conservation. Le cas échéant, veuillez inclure la référence de page(s). Si le terrain du projet fait l'objet de plusieurs plans de conservation, veuillez les mentionner ici.

Character Limit: 1000

Zone de conservation clé – PCZN

MISE EN GARDE : Il est obligatoire que le **nom** du Plan de conservation ainsi **qu'une copie complète du Plan de conservation** soient téléchargés ci-dessous ou qu'un **lien vers le Plan de conservation** soit fourni. Si des renseignements obligatoires ne sont pas fournis, cette demande sera jugée incomplète.

Plan de conservation - Nom*

Quel est le nom du Plan de conservation PCZN ?

Character Limit: 250

Plan de conservation - Téléchargement

Le cas échéant, veuillez télécharger une **copie complète** du plan de conservation du PCZN :

File Size Limit: 3 MB

Plan de conservation - lien

Le cas échéant, entrez le **lien** vers le document en ligne ci-dessous :

Character Limit: 250

Zone de conservation clé – PNAGS

MISE EN GARDE : Il est obligatoire que le **nom** du Plan de conservation ainsi **qu'une copie complète du Plan de conservation** soient téléchargés ci-dessous ou qu'un **lien vers le Plan de conservation** soit fourni. Si des renseignements obligatoires ne sont pas fournis, cette demande sera jugée incomplète.

Plan de conservation - Nom*

Quel est le **nom** du Plan de conservation PNAGS ?

Character Limit: 250

Plan de conservation - Téléchargement

Veuillez télécharger une **copie complète** du plan de conservation du PNAGS :

File Size Limit: 3 MB

Conservation Plan - lien

Si une copie du plan de conservation complet n'a pas été téléchargée ci-dessus, entrez le **lien** vers le document en ligne ci-dessous :

Character Limit: 250

Zone de conservation clé - Autre plan de conservation du gouvernement

MISE EN GARDE : Il est obligatoire que le **nom** du Plan de conservation ainsi qu'une **copie complète** du Plan de conservation soient téléchargés ci-dessous ou qu'un **lien** vers le Plan de conservation soit fourni. Si des renseignements obligatoires ne sont pas fournis, cette demande sera jugée incomplète.

Plan de conservation - Nom*

Quel est le **nom** du Plan de conservation ?

Character Limit: 250

Plan de conservation - Téléchargement

Veuillez télécharger une **copie complète** du plan de conservation :

File Size Limit: 3 MB

Plan de conservation - lien

Si une copie du plan de conservation complet n'a pas été téléchargée ci-dessus, entrez le **lien** vers le document en ligne ci-dessous :

Character Limit: 250

Zone de conservation clé - Autre plan scientifique élaboré par la fiducie foncière requérante

MISE EN GARDE : Il est obligatoire que le **nom** du Plan de conservation ainsi qu'une **copie complète** du Plan de conservation soient téléchargés ci-dessous ou qu'un **lien** vers le Plan de conservation soit fourni. Si des renseignements obligatoires ne sont pas fournis, cette demande sera jugée incomplète.

Plan de conservation - Nom*

Quel est le **nom** du Plan de conservation scientifique ?

Character Limit: 250

Plan de conservation - Téléchargement

Veuillez télécharger une **copie complète** du plan de conservation scientifique :

File Size Limit: 3 MB

Conservation Plan - LinkPlan de conservation - lien

Si une copie du plan de conservation complet n'a pas été téléchargée ci-dessus, entrez le lien vers le document en ligne ci-dessous :

Character Limit: 250

Zone de conservation clé – Justification pour la conservation/Cas pour la conservation

Étant donné que le rational du projet n'est pas capturé dans le cadre d'un plan de conservation, veuillez télécharger la **justification de conservation ou le cas pour la conservation** ci-dessous : (le <https://whc.org/wp-content/uploads/2020/12/Exigences-relatives-au-plan-de-conservation-du-PCPN-FPOC.docx> Cadre de planification de la conservation est un outil d'orientation fourni pour aider à ce titre).

MISE EN GARDE : Une justification de conservation doit démontrer et expliquer comment le bien du projet répond aux critères de l'objectif 1 du Canada en tant que **priorité** pour la conservation.

- aux critères de l'objectif du Canada;
- comment le projet est lié à des initiatives de conservation;
- identifie la présence d'habitats essentiels pour les espèces en péril, etc.;
- démontre la priorisation et l'importance du projet en matière de planification de la conservation

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Sonia Blanchard au HFC pour obtenir de l'aide.

Plan de conservation - Téléchargement*

Téléchargez la **justification de conservation / Cas pour la conservation** ci-dessous :

File Size Limit: 3 MB

Section 5 - Importance pour la conservation

Mérite de conservation du bien du projet*

Quel est le mérite de conservation de cette propriété ?

Character Limit: 10000

Considérations spéciales de conservation

Importance de la conservation : veuillez noter tous les éléments clés, la valeur d'autres considérations pour le projet, telles que :

- Être situé dans une réserve d'IBA, de RAMSAR ou de biosphère ;
- Offre une grande biodiversité ;
- Contribue à la conservation d'un écosystème actuellement sous-représenté cibles fédérales/provinciales, etc.

Character Limit: 6000

Le COSEPAC (Comité sur la situation des espèces en péril au Canada) et la LEP (Loi sur les espèces en péril) Les espèces sont comptées par rapport aux questions ci-dessous.

Ce registre a à la fois le statut COSEPAC et LEP :

[https://registre-especes.canada.ca/index-](https://registre-especes.canada.ca/index-fr.html#/especes?sortBy=commonNameSort&sortDirection=asc&pageSize=10)

[fr.html#/especes?sortBy=commonNameSort&sortDirection=asc&pageSize=10](https://registre-especes.canada.ca/index-fr.html#/especes?sortBy=commonNameSort&sortDirection=asc&pageSize=10)

Cela permet d'assurer les processus et la connexion des deux annonces (pour référence) :

<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/especes-peril-loi-accord-financement/processus-inscription/loi.html>

Espèces en péril désignées par les autorités fédérales ou provinciales*

Le projet protège-t-il l'habitat d'espèces en péril désignées par les autorités fédérales ou provinciales ? (inscrites sur les listes COSEPAC et/ou LEP)

Choices

Oui

Non

Espèces en péril

Si oui, veuillez fournir une liste des espèces en péril connues ou prévues pour être sur la propriété et décrire la superficie de l'habitat et l'importance de l'habitat :

Character Limit: 2000

Expansion des terres de conservation ou de la connectivité*

Le projet favorise-t-il l'expansion de terres protégées dans la zone immédiate ou à la connectivité fonctionnelle entre des blocs d'habitats importants, ou les deux ?

Choices

Oui

Non

Donnez une description détaillée (150 mots maximum) :

Character Limit: 2000

Protection à long terme de la biodiversité*

Le projet appuiera-t-il la protection de la biodiversité à long terme compte tenu de l'outil de conservation utilisé, du régime de gestion et des utilisations des terres adjacentes ?

Choices

Oui

Non

Donnez une description détaillée (150 mots maximum) :

Character Limit: 2000

Co-avantages non-biodiversité*

Le projet a-t-il des co-avantages non-biodiversité qui sont bien identifiés et d'une ampleur/impact significatif ?

Choices

Oui

Non

Donnez une description détaillée (150 mots maximum) :

Character Limit: 2000

Facultatif - Photos de propriété

Vous pouvez inclure jusqu'à 3 photos du projet propriété/terre(s) pour illustrer l'habitat spécial et les caractéristiques de l'espèce, qui soutiennent la valeur de conservation de votre projet.

Veuillez inclure une description d'une phrase pour chaque photo fournie.

Character Limit: 700 | File Size Limit: 3 MB

Facultatif - Photos 2

File Size Limit: 3 MB

Facultatif - Photos 3

File Size Limit: 3 MB

Section 6 - Documents et informations requis

Preuve d'un processus de financement pour des fonds de dotation*

Comme preuve que votre organisation a mise en place un processus de financement pour des fonds de dotation, veuillez télécharger l'un des éléments suivants :

- Une politique de dotation pour intendance, ou ;
- Une résolution du conseil d'administration sur la dotation, ou ;
- Une lettre d'un agent principal de l'organisation, constatant l'existence d'un processus de financement pour des fonds de dotation, selon la section 4-37 des lignes directrices des subventions importantes.

Remarque: Les organismes appliquant pour la première fois au programme FPOC **DOIVENT** soumettre une politique de dotation d'intendance.

File Size Limit: 3 MB

Fonds de dotation*

L'organisme doit recueillir des fonds de dotation pour l'intendance selon les exigences suivantes :

- Pour les projets dont la JVM est inférieure à 50 000 \$: dotation minimale pour l'intendance de 5 000 \$
- Pour les projets dont la JVM est plus de 50 000 \$:
 - o 10 % de la JVM (jusqu'à concurrence d'un maximum de 400 000 \$) ; OU
 - o *****L'outil de calcul pour l'intendance doit être utilisé quand la valeur de 10% dépasse le plafond maximal de 400 000,00 \$**

Montant proposé de la dotation pour l'intendance (doit satisfaire ou dépasser les exigences ci-dessus) :

Character Limit: 20

L'outil de calcul - fonds de dotation

Si l'**outil de calcul** a été utilisé pour déterminer le montant des fonds de dotation, veuillez télécharger ci-dessous :

File Size Limit: 3 MB

Libre de toute charge financière*

Au moment du transfert de titre, la propriété sera / était libre de toute charge financière (à l'exception des charges usuelles et existantes).

Choices

Oui

Non

Veuillez indiquer et expliquer toute charge financière existante, dans le contexte des terres du projet, qui devra être supprimée avant le transfert de propriété :

Character Limit: 2000

Juste Valeur Marchande*

Quelle est la juste valeur marchande estimée de la propriété, laquelle est déterminée par l'évaluation.

Remarque: . Les demandes dans lesquelles les organismes à l'intention de payer de 1 % à 5 %

au-dessus de la valeur estimative devront être approuvées par HFC et ECCC. **Il est fortement déconseillé de payer au-dessus de la juste valeur marchande.**

Character Limit: 20

Juste valeur marchande de la partie du don

Le cas échéant, quelle est la juste valeur marchande de la partie d'un **achat-don** ou d'entente de conservation ?

Character Limit: 20

Preuve du document JVM*

Veuillez télécharger l'évaluation/estimation avec un formulaire d'évaluation ou de lettre d'évaluateur (comme décrit dans les Lignes directrices du programme) :

File Size Limit: 17 MB

Preuve du document JVM - Évaluation ou autre (tel qu'indiqué)

Les évaluations doivent être effectuées sur la base de la valeur du terrain vacant uniquement, aucune valeur d'« amélioration » du terrain, de quelque nature que ce soit (maison, grange, route, remise, etc.) ne doit être incluse dans l'évaluation de la juste valeur marchande (JVM) du terrain du projet.

Pour les projets relatifs à une entente de conservation ou à une servitude, la JVM de l'entente de conservation ou de la servitude doit être indiquée dans l'évaluation.

REMARQUE : Si ne ne évaluation complète datée **non plus que 1 an** n'est pas disponible au moment de la demande, une évaluation de la valeur des terrains du projet avec des justifications expliquant comment la valeur a été déterminée sera nécessaire. **Les documents acceptables comprennent :** une évaluation récente des formulaires courts, une lettre d'un évaluateur décrivant comment la valeur a été déterminée, ou une justification et une démonstration de la valeur marchande préparées par la requérante.

Le cas échéant, une soumission d'**une justification** doit être datée, signée et comprendre une justification solide, une démonstration d'études de marché et d'évaluation.

Noter: Une évaluation complète datée **non plus que 1 an** doit être soumise à HFC à la date limite de mi-projet, soit au Jalon 1: le **15 septembre 2025**, ou plus tôt si achevée, et doit être soumise au plus tard 30 jours avant la clôture.

Évaluation de juste valeur marchande:

Les évaluations doivent être effectuées sur la base de la **valeur du terrain vacant uniquement**, aucune valeur d'« amélioration » du terrain, de quelque nature que ce soit (maison, grange, route, remise, etc.) ne doit être incluse dans l'évaluation de la juste valeur marchande (JVM) du terrain du projet.

Pour les projets relatifs à une entente de conservation ou à une servitude, la Juste valeur marchande de l'entente de conservation ou de la servitude doit être indiquée dans l'évaluation. Le prix d'achat du terrain du projet ***ne doit pas dépasser la juste valeur marchande indiquée dans l'évaluation.***

Les demandes dans lesquelles les organismes a l'intention de payer de 1 % à 5 % au-dessus de la valeur estimative devront être approuvées par HFC et ECCC. Il est fortement déconseillé de payer au-dessus de la juste valeur marchande.

Les fonds FPOC ne peuvent être utilisés que pour financer un prix d'achat identique à la JVM indiquée dans l'évaluation approuvée, ou un prix d'achat inférieur à la JVM indiquée dans l'évaluation approuvée.

Évaluation - continue

Le cas échéant, veuillez télécharger le document justificatif:

File Size Limit: 4 MB

Bâtiment(s)/Structure(s)/Élément structurel(s)

Veuillez énumérer tout élément de construction, de structure ou de structure qui existe sur la propriété du projet, y compris : chalet, maison/résidence, cabane, allée, route d'accès, sentiers pédestres, quai, etc.

Veuillez expliquer les règlements associés à tout bâtiment, structure ou structure nommé élément existant sur la propriété, c'est-à-dire les indemnités de départ prévues, l'utilisation autorisée, les règlements, etc.

MISE EN GARDE : Tout prêt hypothécaire, bail ou autre fardeau financier existant sur le titre doit être **complètement déchargé avant ou à la fermeture.**

Character Limit: 2000

Section 7 - Budget du projet

Source multiple de fond fédéraux*

Le projet a-t-il reçu du financement d'une autre source du gouvernement fédéral? À application

Choices

yes

No

Budget du projet

Veuillez consulter le **tableau 1 des lignes directives PCPN-FPOC sur les subventions importantes**

https://whc.org/wp-content/uploads/2025/04/PCPN-FPOC-Lignes-Directrices_subventions-importantes_25-26_FNL.pdf – Admissibilité Dépenses, pour voir quelles dépenses sont admissibles au remboursement et qui sont admissibles à compter comme correspondance.

REMARQUE : Si des fonds sont accordés, une vérification complète du projet financier doit être soumise avant le 16 février, 2026.

Budget du projet*

Veuillez télécharger un **modèle de budget de projet** rempli pour votre projet, en notant :

- Que votre demande totale de subvention figure dans la "colonne A"
- selon lesquelles toute différence entre le JMV et le prix d'achat doit être prise en compte dans le cadre du financement de correspondance
- Que toute différence de prix d'achat entre l'Évaluation et l'APS est **inscrite dans les fond de contreparties**
- S'assurer que les coûts de vérification du projet financier ne sont pas inclus dans le budget du projet, étant dit que cette dépense sera payée par l'HFC en dehors du montant du financement accordé.

File Size Limit: 3 MB

Dépenses admissibles*

Les fonds approuvés du PCPN-FPOC ne doivent être utilisés que pour les dépenses admissibles engagées au cours de l'exercice 2025-2026 (du 1er avril 2025 au 31 mars 2026). C'est-à-dire, pour être admissible, une dépense de projet doit avoir été engagée entre le 1er avril 2025 et le 31 mars 2026 afin d'être admissible au remboursement dans le cadre du programme FPOC.

Je confirme que les fonds demandés par le PCPN-FPOC ne s'appliqueront qu'aux dépenses admissibles associées au projet entre le **1er avril 2025 et le 31 mars 2026.**

Choices

Oui
Non

Premier versement requis pour fermer le projet ?*

Si l'application est réussie, le paiement de la première tranche en vertu de PCPN-FPOC sera-t-il nécessaire pour clore le projet?

Remarque: Les projets clos au moment de la demande seront considérés favorablement.

Choices

Oui
Non

Source de fonds fédéraux multiple

Source de fonds fédéraux multiple*

HFC doit être avisé de l'utilisation d'autres fonds fédéraux pour un projet attribué et doit recevoir toutes les exigences ci-dessous lors de la demande.

Confirmation signée attestant que :

- que le montant total des autres fonds fédéraux utilisés pour le projet FPOC (pour le rapport final le montant d'hectares ne doit pas être non moins que les hectares la soumission de à application)
- que les hectares réclamés au titre du FPOC ont été identifiés par l'organisme selon une base calculée au prorata conformément à l'exemple ci-dessous ; (le bénéficiaire doit réclamer des hectares complets du projet dans le cadre FPOC)
- qu'il n'y aura pas de double comptage d'hectares entre les programmes fédéraux
- qu'un rapport de vérification distinct des autres sources de fonds fédéraux sera soumis au rapport final, en plus de la vérification des projets financiers des FPOC
- **Remarque:** La répartition des hectares entre les sources de financement fédérales est découragée. Si un autre financement fédéral est requis pour un projet qui a été attribué des fonds FPOC, HFC doit en être informé par écrit au plus tard le **1er octobre 2025**.

File Size Limit: 3 MB

Source de fonds fédéraux multiples - Budget*

Vous avez indiqué que vous recevrez de multiples sources de financement fédéral. En plus de votre budget, veuillez télécharger un **budget de projet de fonds fédéraux multiples** montrant la ventilation des dépenses et la distribution des sources de correspondance, par source de financement fédérale.

File Size Limit: 2 MB

Premier versement requis pour fermer – Oui

Premier versement requis pour fermer*

Vous avez indiqué que le paiement de la première tranche est, ou sera probablement, nécessaire pour faciliter la clôture de ce projet à la date de clôture prévue.

Remarque importante : Si des fonds du FPOC sont nécessaires pour clore votre projet, votre **date de clôture doit être le 15 août 2025 ou plus tard**, afin de prévoir un délai de traitement administratif adéquat, la collecte de documents corrects et requis et le déblocage des fonds de la HFC.

Choices

Compris

Section 8 - Autorisation de signature

Engagement de l'organisme - confirmation*

Engagement de l'organisme (signature)**

Je confirme par la présente que l'Organisation requérante accepte de se conformer à l'ensemble du programme conditions décrites dans les **subventions importantes du PCPN-FPOC (2025-2026)** et dans l'Entente de financement de la WHC (projet) et que j'ai le pouvoir de lier l'Organisation.

Tous les risques, passifs et/ou conflits d'intérêts connus ont été divulgués et le formulaire de demande représente exactement la nature du projet.

Je confirme par la présente que la déclaration ci-dessus est vraie et que j'ai le pouvoir de lier l'Organisation.

Choices

Oui

Signature d'organisation contraignante - Signature*

Signature**

Veuillez taper le nom ci-dessous :

Character Limit: 100